

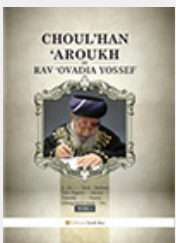


Traité Betsa

Michna 1 - Chapitre 2

יום טוב שחל להיות ערב שבת, לא יבשל כתחילה מיום טוב לשבת; אבל מבשל הוא ליום טוב, ואם הותיר, הותיר לשבת. ועושה תבשיל מערב יום טוב, וסומך עליו לשבת. בית שמאי אומרין, שני תבשילין; בית הלל אומרין, תבשיל אחד. מודים בדג ובביצה שעליו, שהן שני תבשילין. אכלו או אבד, לא יבשל עליו כתחילה; אם שייר ממנו כל שהוא, סומך עליו לשבת.

Si un Yom Tov tombe la veille de Shabbat, on ne cuisine pas d'emblée le jour de Yom Tov pour le Shabbat ; mais on fait la cuisine le jour de Yom Tov pour le jour-même en plus grande quantité, le surplus étant destiné au Shabbat. On peut préparer un plat la veille de Yom Tov et se baser sur celui-ci pour [préparer le jour de Yom Tov la cuisine du] Shabbat. L'Ecole de Chamaï dit : « il faut deux plats », l'Ecole d'Hillel dit : « Un [seul] plat ». Tous deux considèrent qu'un poisson avec un œuf dessus constituent deux plats. Si on l'a mangé ou qu'il ait disparu, on ne peut plus se baser dessus pour faire cuire [autre chose] ; mais s'il en reste aussi peu que ce soit, on peut, se basant là-dessus, faire la cuisine [Yom Tov pour le Shabbat].



Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions